

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 COURSE SUR PRAIRIE



Moto-Club : C3674 - MOTO CLUB ENDURO SPORT MARCIAC

E-Mail : pompom411@hotmail.fr

Téléphone : 06 76 39 93 39

Organisateur technique : 185802 - M GUERIN YANNICK

N° d'épreuve FFM : 142

Date : 17-18 juin 2023

Lieu : Monpardiac (32)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2023 est disponible sur www.lmoc.fr/reglement-motocross-2023/

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

Directeur de course	002796 - M BALEUR JEAN-CLAUDE	Désignation LMOC
Président du Jury	287523 - M LEVEQUE ROLAND	Désignation LMOC
Membre du Jury	022388 - M SKIERSKOWSKI FRANCIS	Désignation LMOC
Commissaire technique responsable	215067 - M BOY DANIEL	Désignation LMOC
Commissaire technique	049483 - M LASSAGNE PATRICK	Désignation LMOC
Commissaire technique	039460 - M BLANC JEAN-PAUL	Désignation LMOC
Responsable du chronométrage	LMOC	Désignation LMOC
Chronométreur	LMOC	Désignation LMOC
Responsable des transpondeurs	LMOC	Désignation LMOC

ARTICLE 3 | DETAIL DES CATEGORIES

Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Voir le règlement complet sur www.lmoc.fr

CATEGORIE	DESCRIPTION
Samedi	
Championnat Occitanie Prairie 85 48€ hors majoration	Age ----- 9 ans à 14 ans (15 ans pour les filles) au 01/01/2023 (licence compétition / LJ*) Cylindrée ---- 85cc
Championnat Occitanie Prairie 65-50 35€ hors majoration	Age ----- 7 ans à 10 ans au 01/01/2023 (licence compétition / LJ*) Cylindrée ---- 50cc (-7 ans) ou 65cc (à partir de 7 ans)
Championnat Occitanie MX Moto Ancienne 48€ hors majoration	Age ----- 15 ans mini (licence compétition / LJ*) Cylindrée ---- A partir de 125cc
Coupe du Club 48€ hors majoration	Age ----- 13 ans mini (LJ) Cylindrée ---- A partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T maximum)
Dimanche	
Championnat Occitanie Prairie +125 48€ hors majoration	Age ----- 15 ans mini (licence compétition) Cylindrée ---- A partir de 144cc
Championnat Occitanie Prairie 125 48€ hors majoration	Age ----- 13 ans mini (licence compétition) Cylindrée ---- 125cc 2T
Championnat Occitanie Quad Cross Prairie 48€ hors majoration	Age ----- 15 ans mini (licence compétition / LJ*) Cylindrée ---- De 250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre
Open LJ 48€ hors majoration	Age ----- 13 ans mini (LJ) Cylindrée ---- A partir de 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T maximum)

*Note pour les pilotes titulaires une LJ : le pilote doit en faire la demande suffisamment à l'avance sur <https://licencie.ffmoto.net/>, puis, une fois activée par la FFM, demander un numéro de course à l'année sur engage-sports. Les pilotes licenciés à la journée ne sont pas classés.



ARTICLE 4 | CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

- NON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- Sa licence FFM de la saison en cours ;
- Son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical -----	Docteur Philippe Ravelo	Nombre d'ambulance(s) -----	2
Nombre de secouristes -----	10	Temps de trajet (en min)-----	35 min
Hôpital le plus proche -----	Auch (32)		

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site -----	Lac de Monpardiac		
Adresse -----	Lac de Monpardiac, 32230 Monpardiac		
Longueur du circuit -----	1 100 m	Largueur minimale-----	6 m
Largeur de la grille de départ-----	30 m	Longueur de la ligne droite de départ-----	55 m
Nombre de commissaires de piste-----	8		
Capacité Moto-----	38 aux essais	32 en manche	
Capacité Moto QUAD -----	26 aux essais	22 en manche	

- Rappel : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
<p>Date : 15/03/2023</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <p>MOTO CLUB ENDURO SPORT MARCIAC</p> <p>mcendurosportmarciac@outlook.fr SIRET 902 854 702-00013</p> </div>	<p>Date : 16/03/2023</p> <p style="text-align: center; color: blue;">Patrick Malric</p> <div style="display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin-top: 10px;"> </div>	<p>Date : 15/05/2023</p> <p>Numéro : 23/0501</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px; display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 8px; line-height: 1;"> <p>74 Avenue Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00 ffm@ffmoto.org ffmoto.org</p> </div> </div>

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvés par le jury de l'épreuve

Vendredi 16 juin 2023

17h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et contrôles techniques

Samedi 17 juin 2023

DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE	DUREE
7h00	8h45	Contrôles administratifs & techniques		
8h45		Briefing Commissaires de piste		
9h15	9h25	Essais libres	Championnat Occitanie Prairie 65-50	10'
9h30	9h50	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie Prairie 85	20'
9h55	10h15	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Coupe du Club	20'
10h20	10h40	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie MX Prairie Moto Ancienne (A)	20'
10h45	11h05	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie MX Prairie Moto Ancienne (B)	20'
11h05	11h30	Pause		
11h30	11h40	Essais chronométrés	Championnat Occitanie Prairie 65-50	10'
11h45	11h55	Manche 1	Championnat Occitanie Prairie 85	8' + 1T
12h00	12h10	Manche 1	Coupe du Club	8' + 1T
12h15	12h25	Manche 1	Championnat Occitanie MX Prairie Moto Ancienne (2)	8' + 1T
12h30	12h40	Manche 1	Championnat Occitanie MX Prairie Moto Ancienne (1)	8' + 1T
12h40	14h00	Pause		
14h00	14h10	Manche 1	Championnat Occitanie Prairie 65-50	8' + 1T
14h15	14h25	Manche 2	Championnat Occitanie Prairie 85	8' + 1T
14h30	14h40	Manche 2	Coupe du Club	8' + 1T
14h45	14h55	Manche 2	Championnat Occitanie MX Prairie Moto Ancienne (2)	8' + 1T
15h00	15h10	Manche 2	Championnat Occitanie MX Prairie Moto Ancienne (1)	8' + 1T
15h10	15h40	Pause		
15h40	15h50	Manche 2	Championnat Occitanie Prairie 65-50	8' + 1T
15h55	16h05	Manche 3	Championnat Occitanie Prairie 85	8' + 1T
16h10	16h20	Manche 3	Coupe du Club	8' + 1T
16h25	16h35	Manche 3	Championnat Occitanie MX Prairie Moto Ancienne (2)	8' + 1T
16h40	16h50	Manche 3	Championnat Occitanie MX Prairie Moto Ancienne (1)	8' + 1T
17h00		Remise des prix	Toutes catégories	
20h00		Fin de la journée		

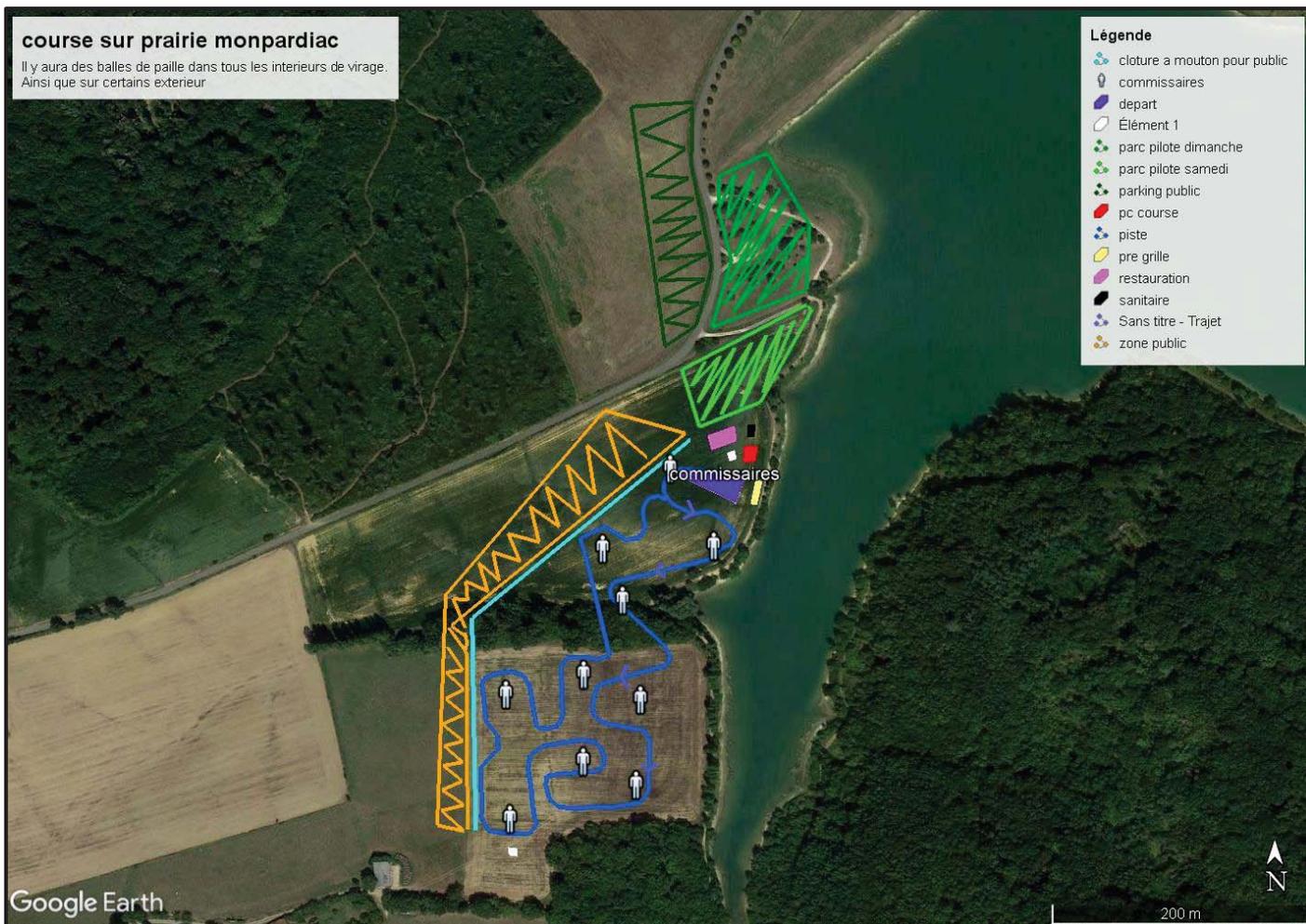


Samedi 17 juin 2023

16h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et contrôles techniques

Dimanche 18 juin 2023

DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE	DUREE
7h00	8h30	Contrôles administratifs & techniques		
8h30		Briefing Commissaires de piste		
9h00	9h20	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Open LJ	20'
9h25	9h45	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie Prairie 125	20'
9h50	10h10	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie Prairie +125 (A)	20'
10h15	10h35	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie Prairie +125 (B)	20'
10h40	11h00	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie Quad Cross Prairie	20'
11h00	11h20	Pause		
11h20	11h30	Manche 1	Open LJ	8' + 1T
11h35	11h45	Manche 1	Championnat Occitanie Prairie 125	8' + 1T
11h50	12h00	Manche 1	Championnat Occitanie Prairie +125 (2)	8' + 1T
12h05	12h15	Manche 1	Championnat Occitanie Prairie +125 (1)	8' + 1T
12h20	12h30	Manche 1	Championnat Occitanie Quad Cross Prairie	8' + 1T
12h30	14h00	Pause		
14h00	14h10	Manche 2	Open LJ	8' + 1T
14h15	14h25	Manche 2	Championnat Occitanie Prairie 125	8' + 1T
14h30	14h40	Manche 2	Championnat Occitanie Prairie +125 (2)	8' + 1T
14h45	14h55	Manche 2	Championnat Occitanie Prairie +125 (1)	8' + 1T
15h00	15h10	Manche 2	Championnat Occitanie Quad Cross Prairie	8' + 1T
15h10	15h40	Pause		
15h40	15h50	Manche 3	Open LJ	8' + 1T
15h55	16h05	Manche 3	Championnat Occitanie Prairie 125	8' + 1T
16h10	16h20	Manche 3	Championnat Occitanie Prairie +125 (2)	8' + 1T
16h25	16h35	Manche 3	Championnat Occitanie Prairie +125 (1)	8' + 1T
16h40	16h50	Manche 3	Championnat Occitanie Quad Cross Prairie	8' + 1T
17h00		Remise des prix	Toutes catégories	
20h00		Fin de la manifestation		



SITUATION GEOGRAPHIQUE





Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB ENDURO SPORT AUTO MARCIAC

7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

32230 MARCIAC

a souscrit, conformément aux prescriptions des articles L.321-1, L.331-10, D.321-1 à D.321-5, R.331-30, A331-17, A. 331-20 et A.331-32 du Code du sport, le contrat d'assurances n°**11118669604** qui garantit sa responsabilité civile pour l'organisation de la manifestation dénommée **COURSE SUR PRAIRIE** se déroulant à **MONPARDIAC** du **16/06/2023** au **18/06/2023**.

Cette attestation est valable du **16/06/2023** à **15H00** au **18/06/2023** à **20H00**, sous réserve du paiement des cotisations et des possibilités de suspension ou de résiliation au cours de la période d'assurance pour les cas prévus par le Code des assurances ou par le contrat.

La présente attestation, conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport, ne saurait engager AXA France IARD au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à **Strasbourg** , le **12/05/2023**

Pour la société,

AXA France
26/28 Avenue du Rhin
67100 STRASBOURG
Tél. : 03 88 44 60 00
Heille



Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance, les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (Article 2 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :		Néant
Le <i>préjudice écologique</i> (y compris les frais de prévention) et <i>responsabilité environnementale</i>	500 000€	
	50 000€	

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement.

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) : conformément à l'article R211-7 du Code des assurances : l'assurance est souscrite sans limitation de somme pour les dommages corporels sous réserve des dispositions de l'article 3- 2 des conventions spéciales.